Comptes et gestion 2023
Rapport de la Commission de gestion

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission de gestion composée de M. Christian Noverraz, président, Mme Fabienne Trolliet, membre, M. Nicolas Fontaine, membre et M. Georges Longchamp, membre suppléant, s'est réunie à 7 reprises afin d'exercer le mandat confié par le Conseil communal, ceci en vertu des articles 94 et ss de son règlement.

1 Préambule

A titre préparatoire, les membres ont pu dès le 29 mars prendre connaissance des extraits demandés des procès-verbaux des séances de Municipalité ainsi que d'une version non-aboutie du rapport de gestion.

Ce n'est que le 7 mai 2024 en fin de journée que la Commission de gestion a pu consulter le préavis sur les comptes de fonctionnement 2023 et le rapport de gestion 2023 en version définitive.

La Commission de gestion souhaite par ces lignes attirer l'attention de la Municipalité que les documents utiles au travail de la Commission de gestion arrivent chaque année plus tard. Tenant compte de la date de la séance du Conseil communal pour traiter les 2 préavis, la commission a dû concentrer ses séances sur 4 semaines, malgré un important travail préparatoire.

A la question de savoir pourquoi la comptabilité n'est pas bouclée plus tôt, la Commission de gestion n'a pas reçu de réponse étayée par des faits. Les résultats comptables des associations intercommunales et de la péréquation sont des éléments qui sont communiqués relativement tard. Tous les autres éléments sont propres à la commune et pourraient dès lors être réglés dès le mois de janvier. Il faudrait également anticiper et fixer l'audit à l'avance avec la fiduciaire.

2 Dates des séances et travaux menés par la Commission de gestion

Préalablement à la première séance de travail, les membres de la Commission de gestion ont :

1. pris connaissance de l'index des sujets abordés en séances de Municipalité
2. demandé les extraits des séances de Municipalité pour les sujets jugés digne d'intérêt
3. lu les extraits demandés des procès-verbaux des séances de Municipalité
4. lu les procès-verbaux des séances du Conseil communal
5. lu les préavis adoptés par le Conseil communal en 2023

Dates	Travaux menés
14.05.2024	Rédaction des questions relatives aux extraits des procès-verbaux des séances de Municipalité
16.05.2024	Revue des comptes, des pièces comptables et préparation des questions à la boursière
23.05.2024	Entretien avec Mme Lavenex, boursière et M. Oyon, Municipal des finances
29.05.2024	Debriefing de l'entretien avec la boursière, suite de l'analyse du bilan et de certains comptes
30.05.2024	Entretien avec le Syndic et le Vice-syndic, visite des archives communales
03.06.2024	Rédaction du rapport
04.06.2024	Finalisation du rapport

3 Suivi des vœux et remarques par la Commission de gestion

Les vœux exprimés dans le rapport de juin 2023 (pour l'exercice 2022) ont fait l'objet d'une réponse différée puisque le document de la Municipalité porte la date du 11 septembre 2023.

3.1 Vœu 1 - Stationnement

Sujet récurrent évoqué par la Commission de gestion, la Municipalité confirme qu'elle ne souhaite pas mettre plus de moyens pour faire respecter la signalisation en place. Ce sujet est repris sous chiffre 7.2 des vœux.

3.2 Vœu 2 – Mise aux normes LHand de l'arrêt de bus de Bottens - Croisée

Comme l'aide au financement de la transformation des infrastructures pour faciliter l'accès aux transports publics se terminait au 31.12.2023 (art. 22 et 23, LHand), la Commission de gestion suggérait à l'exécutif communal de se renseigner à propos de l'obligation de financer un jour, la mise aux normes des arrêts sur le territoire communal, principalement Bottens-Croisée et savoir si ces travaux étaient à la charge du ou des exploitants de la/des lignes desservant cet arrêt ou de la commune.

Dans les informations disponibles sur le site internet des TL (https://www.t-l.ch/conseils-pratiques/accessibilite-pour-personnes-a_besoins_specifiques/#fauteuil), il est indiqué que dès le 1er janvier 2024, pour les arrêts considérés comme non accessibles (qui ne permettent pas d'accéder aux véhicules de plain-pied, avec une rampe d'accès, de manière autonome ou avec assistance), un transport de remplacement sera proposé conformément à la mise en application de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand). Dans la liste des arrêts, Bottens-Croisée n'y figure pas.

La Commission est parfaitement au courant que la configuration actuelle ne permet pas cette mise aux normes. Elle souhaitait que la Municipalité anticipe et puisse se positionner lorsque la configuration de l'arrêt serait modifiée afin d'être prête à répondre aux entreprises de transport. Par la réponse donnée, la Commission de gestion comprend que la Municipalité préfère attendre.

3.3 Vœu 3 – Finances

La Municipalité partage aussi l'objectif d'améliorer sensiblement la tenue de la comptabilité. En cours d'année 2022, une nouvelle boursière est entrée en fonction. Un tel changement nécessite quelques mois pour prendre la mesure de l'environnement existant, ce que la Commission de gestion a évidemment bien compris. Ce sujet est repris sous chiffre 6 ci-dessous.

3.4 Voeu 4 – Calcul de la rentabilité / rendement des immeubles du patrimoine financier

Arguant d'une charge de travail importante, la Municipalité a indiqué reporter ce sujet à un autre moment. Le rapport 2023 ne comporte donc pas de ratio de rendement.

4 Suivi des décisions du Conseil communal

En 2023, la Municipalité a présenté 9 préavis. 6 d'entre eux engageaient des dépenses.

La Commission de gestion s'est penchée sur les préavis engageant des dépenses et clos en 2023 (cf. Compte de fonctionnement 2023, page 3, chiffre 5)

4.1 Préavis municipal n° 2020-03 relatif à l'aménagement routier du chemin des Placettes, mise en séparatif et remplacement de la conduite d'eau

Préavis accepté le 2 mars 2020, travaux terminés.
Budget : Fr. 1'642'000.- / Charges au 31.12.2023 : Fr.1'388'495.30
Moins value : Fr. 253'504.70
Amortissement : 30 ans sur les comptes :

- 1410.07 – chemin des Placettes (route) - amortissement dès 2024
- 1410.12 – chemin des Placettes (épuration) – Fr. 18'117.-
- 1410.13 – chemin des Placettes (éclairage public) – Fr. 6'676.-
- 1440.27 – chemin des Placettes (eau) – Fr. 7'655.70

4.2 Préavis municipal n° 2021-01 relatif à la transformation du Battoir

Préavis accepté le 8 mars 2021, travaux terminés.
Budget : Fr. 2'916'100.- / Charges au 31.12.2023 : Fr. 3'423'542.65
Plus-value : Fr. 507'442.65
Amortissement : 30 ans sur le compte 3541.330, L'amortissement n'a pas commencé.

4.3 Préavis municipal n° 2022-03 relatif à crédit d'investissement pour le remplacement des parois fixes vitrées et fenêtres des vestiaires

Préavis accepté le 16 mai 2022, travaux terminés.
Budget : Fr. 120'000.- / Charges au 31.12.2023 : Fr. 85'000.-
Moins-value : Fr. 35'000.-
Amortissement : 30 ans sur le compte 3540.331. L'amortissement n'a pas commencé.

4.4 Préavis municipal n° 2022-07 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule pont électrique

Préavis accepté le 7 novembre 2022, véhicule livré.
Budget : Fr. 62'000.- / Charges au 31.12.2023 : Fr. 62'287.80
Plus-value : Fr. 287.80
Amortissement : 5 ans sur le compte 3100.331. L'amortissement n'a pas commencé.
L'employé communal est satisfait de ce nouvel outil de travail qui rend les services attendus.

4.5 Préavis municipal n° 2023-02 relatif à une demande de crédit d'étude pour la mise en zone 30 km/h

Préavis accepté le 22 mai 2023, travaux terminés.
Budget : Fr. 23'000.- / Charges au 31.12.2023 : Fr. 6'677.-
Moins value : Fr. 16'323.-
Amortissement : 10 ans sur le compte 4300.331. L'amortissement n'a pas commencé.

5 Suivi des réponses aux interventions des Conseillères et Conseillers communaux

Globalement, les engagements pris par la Municipalité lors des séances du Conseil communal ont été suivis d'effets. Le point suivant doit être encore finalisé :

Servitudes suite à la mise en séparatif du quartier de Rebaton
Ce sujet a été abordé en séance du Conseil communal les 16 mai et 7 novembre 2022. A fin 2023, ce point n'est pas encore réglé. La Municipalité a décidé de mandater le bureau Alpha Géo pour une inscription de toutes les servitudes encore en suspens.

6 Analyse des comptes

L'exercice comptable 2023 a été le premier complètement réalisé par notre boursière actuelle, soit de l'établissement du budget jusqu'au bouclement. De nouveaux impératifs sont venus se greffer à cet exercice. Il s'agit des travaux préparatoires à la mise en application des normes comptables MCH2 (**M**odèle **C**omptable **H**armonisé, version 2) ainsi que certains préparatifs au changement du programme informatique pour la tenue de la comptabilité. Bien que ces travaux soient conséquents, nous avons finalement la chance de pouvoir tout faire en même temps.

La Commission de gestion, mandatée pour le contrôle des comptes, a procédé, par sondage, aux travaux suivants :

- Contrôle des comptes et pièces comptables
 Revue de la comptabilité (grand livre, comptes de fonctionnement et comptes d'investissements), des pièces comptables, analyse détaillée d'une majorité des comptes de fonctionnement et examen de certaines factures
- Contrôle des comptes d'investissements liés aux préavis terminés
- Contrôle des droits de signature sur les comptes bancaires et postaux
- Contrôle des inventaires :
 - relevé des comptes bancaires et postaux
 - emprunts en cours
 - titres en portefeuille
 - débiteurs et créanciers
 - actifs et passifs transitoires
 - débiteurs et procédures pour récupérer les factures en souffrance
 - biens immobiliers

La Commission n'a pas contrôlé les espèces en caisse au 31.12.2023 ni l'existence des titres (actions, parts sociales, etc.) en mains de la commune.

Elle a pris connaissance des conclusions du rapport de la fiduciaire *Ofico fiduciaire SA* daté du 6 mai 2024.

Celle-ci a effectué son audit sous forme d'un examen succinct dont les conclusions ne font état d'aucune remarque pour 2023. La Commission salue la décision de changer de fiduciaire, changement réalisé sur impulsion de la boursière communale.

La Commission de gestion a constaté que la tenue de la comptabilité manque parfois de précisions, par exemple : libellé des écritures, références des pièces comptables à double (charges, produits), absence de pièces comptables circonstanciées, comptabilisation d'écritures comptables uniquement sur la base du relevé de compte bancaire.

La Commission de gestion a comparé le rendement réel des immeubles du patrimoine financier.

Immeuble	Charges 2022	Revenus 2022	Amortis-sement	Résultat 2022	Charges 2023	Revenus 2023	Amortis-sement	Résultat 2023
Cottin	74'210	92'941	44'930	+ 18'731	43'182	89'373	6'440	+ 46'191
Placettes	32'403	47'270	5'329	+ 14'867	64'591	50'370	33'242	- 14'221
Pressoir	57'925	56'340	47'986	- 1'585	63'892	53'865	47'986	- 10'026
Battoir [1]					64'224	67'791	17'800	3'567

[1] pour le Battoir, le résultat ne tient compte que de l'amortissement de l'achat de l'immeuble et des locations depuis le mois de juillet 2023. Le revenu locatif figurant dans le préavis 2021-01 était de Fr. 181'188.-.

De manière globale et pour la 6ème année consécutive, le résultat présente un excédent de revenus alors que le budget prévoyait une perte. L'exercice de l'établissement du budget est toujours difficile surtout du côté des produits (entrées fiscales). Il semble que la boursière se base sur des projections dites pessimistes de l'administration fiscale.

La boursière a du procéder à des amortissements complémentaires pour Fr. 52'970.08 pour corriger des oublis de l'exercice comptable 2023 et des exercices précédents. Au vu du résultat comptable positif, la Municipalité a décidé de procéder à des amortissements extraordinaires à hauteur de Fr. 231'241.96 afin d'amortir quelques soldes résiduels de préavis et aussi se préparer au passage à MCH2 et de respecter les nouveaux standards d'amortissement recommandés par la loi sur la comptabilité des communes.

Il est à relever que le produit global des impôts est relativement stable depuis 2021.

Pour clore ce chapitre, la commission relève que l'exercice comptable 2023 se termine avec un bénéfice de Fr. 69'624.04 alors qu'un excédent de charges de Fr. 303'048.- était envisagé. Cette différence est la résultante de plusieurs facteurs, les principaux étant le produit des impôts communaux, la péréquation intercommunale et un retour sur les frais de scolarité (ASIRE) représentant un total de Fr. 650'583.07.

7 Analyse du Rapport de gestion

Compte tenu du faible nombre de jours restant entre le 7 mai et le délai pour la remise du présent rapport, la Commission de gestion n'a pas eu d'autre choix que de proposer une seule rencontre avec l'autorité communale, représentée par le Syndic accompagné du Vice-syndic. Cette séance s'est déroulée le 30 mai. Des échanges ont pu avoir lieu sur une liste de questions préalablement posées à la Municipalité.

De manière générale et tenant compte de la multiplicité des sujets traités en cours d'année, la Commission de gestion a le sentiment, au niveau des éléments dont elle a eu connaissance, que les affaires communales continuent à être gérées de manière pragmatique et dans l'intérêt commun.

La Commission de gestion relève quelques imprécisions dans les procès-verbaux tenus par le secrétariat municipal. Ces procès-verbaux sont pourtant relus et validés à chaque séance de Municipalité.

Certains sujets méritent quelques explications :

7.1 Services industriels (eau)

L'année 2023 présente à nouveau un différentiel important entre la quantité d'eau achetée à l'AIAE et le volume d'eau facturé aux habitants. La Municipalité confirme que cette différence ne serait pas due à des fuites car le réseau de distribution d'eau fait l'objet de contrôles réguliers et, qu'hormis une fuite, rien n'a été détecté. Le problème serait donc ailleurs. La Municipalité dit continuer à investiguer.

7.2 Politique de stationnement

La commission a encore une fois eu confirmation que le stationnement sur le domaine public n'est que très peu contrôlé. Cette situation entraîne un accroissement de l'utilisation des places de parc au-delà de la durée limitée allant même à l'utilisation des places communales comme places privées, surtout à la route de Lausanne.

Les places de parc du chemin des Placettes (devant l'église, parcelle 80) ont fait l'objet d'une mise à ban. La Commission de gestion a eu connaissance d'amendes dressées pour du stationnement à cet endroit. Cependant, deux contrevenants ont contesté l'amende en question. La Municipalité est entrée en matière car les places n'étaient pas encore mise à ban.

Il est toutefois très paradoxal d'avoir reçu la confirmation de la Municipalité que depuis la mise à ban, le Municipal de police n'a procédé à aucun contrôle.

7.3 Patrimoine financier / rentabilité des immeubles de rendement / amortissements

Selon les informations obtenues par la Commission de gestion, il semblerait que la Direction des finances communales ait émis des recommandations en matière d'amortissement

A la lecture du règlement d'application de la loi sur la comptabilité des communes (art 17, al. 5), les durées d'amortissement prévues dans les préavis adoptés par le conseil général ou communal avant le 1er janvier 2024 continuent à s'appliquer et ne peuvent pas être modifiées. Nous demandons que la correction des amortissements 2023 soit effectuée dans ce sens.

Exemple avec le bâtiment du Cottin qui n'a été amorti en 2023 que de Fr. 6'440.55 (contre Fr. 44'930.- les années précédentes) ceci pour atteindre un million. Sa valeur fiscale étant de Fr. 1'600'000.-, il a été décidé de ne pas l'amortir davantage.

7.4 UAPE Croc'Lionceaux

La Municipalité reste attentive à l'évolution de cette structure. Contrairement à ce qui a pu être envisagé, elle a finalement renoncé à tenir la comptabilité. Croc'Lionceaux étant une structure privée, soutenue par les autorités communales, il n'apparaissait pas opportun de s'en mêler.

La gestion reste donc du ressort de cette structure.

L'augmentation de Fr. 30'000.- à Fr 50'000.- de la participation communale a été décidée afin d'aider à supporter les coûts de 2023 puisque 2 classes ont été fermées au village alors que Croc'Lionceaux avait des contrats de travail avec ses collaborateurs. Le montant prévu au budget 2024 est de Fr. 50'000.- mais la contribution pourrait être revue à la baisse si l'effectif des élèves enclassés à Bottens augmente à la rentrée de l'année scolaire 2024 - 2025, ce qui augmenterait la fréquentation à Croc'Lionceaux et par la même, la participation financière des parents.

Une directrice administrative a été engagée afin de répondre aux exigences de l'EFAJE. Mme Cossetto-Chapuis ne se formera pas pour ce poste.

7.5 Informatique communale

Démarré en 2022, le projet de refonte de l'informatique communale s'est poursuivi en 2023. Le logiciel de gestion du contrôle des habitants a été remplacé et le programme informatique pour la tenue de la comptabilité sera prochainement mis en service. Le serveur de données, installé à la maison de commune, a été retiré et l'administration dispose désormais d'une solution hébergée dans un "cloud". C'est une solution sécurisée et qui réduit une grande partie du risque sur nos infrastructures. Les ordinateurs (portables) ont également été changés et font partie de l'offre. Comme prévu, nous n'aurons dorénavant plus qu'un seul prestataire de service.

7.6 Bâtiment du Battoir

Le chantier du bâtiment du Battoir est terminé. A ce jour, tous les appartements sont loués (le dernier 3,5 pièces au début 2024). Une légère baisse des loyers a été consentie à l'ensemble des locataires.

Le coût total du projet s'élève en finalité à Fr. 3'957'542.65, achat du bâtiment compris (Fr. 533'800.-).

En 2021, le Conseil communal avait voté un crédit de Fr. 2'916'100.- et les coûts réels se sont avérés supérieurs au montant du préavis pour atteindre Fr. 3'423'542.65 ce qui a entraîné un dépassement de Fr. 507'442.65.

La Commission de gestion a évidemment été surprise de découvrir ce dépassement de budget mais également par le fait que la Municipalité n'a, à aucun moment, informé le Conseil communal et/ou la Commission des finances de cette situation, ni même présenté une demande de crédit complémentaire.

Le Syndic a indiqué à la Commission de gestion que la Municipalité n'a été informée du dépassement que tardivement **car elle n'a pas reçu un suivi du décompte financier durant les travaux**.

La Commission de gestion estime que cette situation est grave et que l'entreprise générale et la Municipalité portent la responsabilité de ce dépassement. Il y aurait dû avoir des signaux à différents niveaux qui auraient permis d'identifier la dérive financière de ce projet.

8 Vœux de la Commission de gestion

8.1 Vœu 1 - Stationnement

La Commission de gestion réitère encore une fois sa demande pour faire appliquer la durée de stationnement sur le domaine public et les mises à ban ou d'entreprendre une modification des règles mises en place.

La Commission de gestion rappelle que le Municipal de police est habilité à dresser des amendes d'ordre ou à dénoncer les contrevenants, que cela fait partie des attributions de sa fonction pour laquelle il a prêté serment.

8.2 Vœu 2 – Mise aux normes LHand de l'arrêt de bus de Bottens - Croisée

Compte tenu du contexte légal en vigueur, la commission incite la Municipalité à demander un avis juridique sur la prise en charge des coûts par notre commune pour la mise en conformité de l'arrêt de bus.

8.3 Vœu 3 – Finances

La Commission de gestion réitère son vœu en vue d'une amélioration des processus comptables (identification des pièces, présence des pièces, libellé des écritures). De même, un classeur de bouclement classé dans l'ordre des postes du bilan permettrait une meilleure gestion et un contrôle facilité.
La Commission réitère la demande de la mise à disposition le plus rapidement possible des comptes puisque le règlement d'application de loi sur la comptabilité des communes prévoit à son article 32, al. 1 que **« les comptes sont bouclés dans le plus bref délai, au plus tard pour le 15 avril de chaque année ».**

8.4 Vœu 4 – Amortissements des investissements du patrimoine financier

La Direction des finances communales du Canton de Vaud préconise de ne pas amortir le patrimoine financier. La Commission de gestion pense néanmoins qu'il serait judicieux d'amortir les objets du patrimoine financier de manière à permettre de futurs investissements (travaux de rénovation). La valeur d'un bien ne peut pas dépasser sa valeur fiscale et dans le cas de rénovations qui dépasserait celle-ci, les coûts seraient portés au budget de fonctionnement. Nous rappelons qu'une fois décidée, la méthode choisie doit être suivie et que l'amortissement doit être fait de manière identique pour le patrimoine financier et le patrimoine administratif.
D'autre part et dans le cadre de nouveaux investissements, la Commission de gestion invite la Municipalité et la boursière à s'informer sur la méthode d'amortissement à mettre en place et de clarifier la notion de plancher ou de plafond de la valeur fiscale.

8.5 Vœu 5 – Rendement du patrimoine financier

Il semble raisonnable qu'un immeuble du patrimoine financier dégage un rendement positif. A contrario, un rendement négatif induit des coûts à la charge de l'impôt. La Commision de gestion réitère son voeu d'obtenir le rendement des bâtiments du patrimoine financier. La méthode de calcul devra être associée à la publication du rendement.

9 Conclusions du rapport de la Commission de gestion

Au vu de ce qui précède, la commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes.

9.1 Rapport de gestion 2023

- vu le préavis municipal 2024-03 du 15 avril 2024,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

la Commission de gestion recommande au Conseil communal de donner à la Municipalité la décharge de sa gestion 2023 des affaires communales.

9.2 Comptes de fonctionnement 2023

- vu le préavis municipal 2024-04 du 6 mai 2024,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

la Commission de gestion recommande au Conseil communal de donner à la Municipalité son approbation sur les comptes de fonctionnement 2023.

Bottens, le 4 juin 2024

Christian Noverraz, président

Fabienne Trolliet, rapporteure

Nicolas Fontaine, membre

Georges Longchamp, suppléant